



Conseil d'administration

Séance du 4 mars 2025 (en visio), sous la présidence
de M. Alain CAMBIEN (vice-président)

Présents :

M. Jean-Philippe ANDRIES
M. Alain BLONDEAU
M. Michel BORREWATER
M. Alain CAMBIEN
Mme Françoise GOUBE
M. Christophe GRAS
M. Julien PILETTE

Excusés :

M. Alain BEZIRARD
Mme Charlotte BRUN
M. Alexis HOUSET
Mme Isabelle MARIAGE-DESREUX

Délibération n°26.06

Objet : Mise en place d'un traitement des perchlorates et du nickel à l'usine de Flers-en-Escrebieux – Attribution du marché public global de performance en procédure avec négociation

Adoptée à l'unanimité

Sourcéo – Mise en place d'un traitement des perchlorates et du nickel à l'usine de Flers-en-Escrebieux – Attribution du marché public global de performance en procédure avec négociation

Par délibération n°24.09 du 25 avril 2024, vous avez autorisé le lancement d'un marché public global de performance en procédure avec négociation pour la mise en place d'un traitement des perchlorates et du nickel à l'usine de Flers-en-Escrebieux.

Le projet de délibération examiné par les différents services prévoyait jusqu'au 17 avril 2024 d'autoriser le directeur à signer le marché, attendu qui disparaît dans la version au 19 avril 2024 par mégarde. Personne n'a relevé cette erreur matérielle et la délibération n°24.09 exécutoire n'autorise pas in fine le directeur à signer le marché.

Le marché a été attribué par la Commission d'appel d'offres le 26 novembre 2025 au groupement :

- SUEZ EAU FRANCE SAS (**mandataire**),
- DEGREMONT France (cotraitant, génie process),
- NEU-JKF AUTOMATION (cotraitant, automatisation),
- AVANTPROPOS (cotraitant, architecte),
- SUEZ Consulting, anciennement SAFEGE (cotraitant, maîtrise d'œuvre, ingénierie, BIM manager, dossiers réglementaires),
- EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES (cotraitant, génie électrique),
- SOGEA CARONI SAS (cotraitant, génie civil),
- PROJEX SAS (cotraitant, mission de conception de bâtiments).

Ce marché n°24SO31 a été notifié le 2 février 2026 et transmis au Contrôle de légalité.

Dans une lettre d'observation du 13 mars 2026, le Contrôle de légalité relève à juste titre que le marché ne pouvait être passé valablement en l'absence de cette autorisation de signer de la part du Conseil d'administration.

La présente délibération d'attribution du marché public global de performance, unique délibération de ce Conseil d'administration convoqué en urgence ce 17 mars 2026 (en application de l'art. 4.6 des statuts de la régie réduisant à un jour franc le délai), vise à réparer cette erreur.

Il conviendra de procéder postérieurement à une nouvelle notification du marché.

En conséquence, il vous est demandé de :

- 1°) approuver les dispositions qui précèdent ;
- 2°) suivre la décision de la CAO qui attribue le marché global de performance pour la mise en place d'un traitement des perchlorates et du nickel à l'usine de Flers-en-Escrebieux au groupement SUEZ EAU FRANCE (mandataire) - DEGREMONT France - NEU-JKF AUTOMATION – AVANTPROPOS - SUEZ Consulting - EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - SOGEA CARONI SAS - PROJEX SAS ;



3°) autoriser la directrice par intérim à signer ce marché ;

4°) imputer les dépenses d'investissement à l'article 235 et celles d'exploitation à l'article 611, dans la limite des crédits ouverts à nos documents budgétaires.